

015 - VALLIN - 27092019 - 20H15

Sujet: [INTERNET] AVIS SUR LE PROJET EOLIEN - BERSAC SUR RIVALIER

De : Pierre VALLIN <vallin.pierre@wanadoo.fr>

Date : Fri, 27 Sep 2019 20:15:28 +0200

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Pour M. le commissaire-enquêteur

Monsieur,

Je vous prie de trouver en PJ mon avis sur le projet éolien envisagé sur la commune de Bersac sur Rivalier.

Cordialement,

Pierre VALLIN

Vice-président délégué de la CC ELAN
en charge de énergies renouvelables



Projet éolien Bersac.doc

Content-Type: application/applefile

Content-Encoding: base64

A Ambazac, le 26 septembre 2019

AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE BERSAC SUR RIVALIER

Le projet sur lequel porte cette enquête publique présente à mon sens plusieurs points forts :

- d'abord, c'est un projet dans lequel la commune de Bersac s'est largement impliquée : le maire en personne a soutenu le projet dès l'origine, il a participé aux réunions publiques sans fuir la contradiction. A mon sens, ce projet recueille aujourd'hui un soutien au moins tacite d'une large partie de l'opinion locale.

- ensuite, les terrains sur lesquels l'implantation des mâts va se faire sont des terrains communaux : c'est une garantie par rapport à l'avenir et un calcul judicieux en matière de retombées économiques.

- par ailleurs, les avantages financiers et fiscaux attendus mettent la commune au premier rang des bénéficiaires de l'opération, en l'état actuel de la législation.

C'est un levier d'une grande importance entre les mains d'un maire entrepreneur pour dynamiser le développement futur de la commune.

On peut aussi penser que la communauté de communes pourrait maximiser certaines aides au profit des communes qui ont souscrit à l'intérêt général climatique !

- Il faut aussi faire état du civisme de la commune au sens large : si chacun se réfère au principe NIMBY, la planète de viendra invivable : mieux vaut faire sienne la parabole du colibri !

On peut observer aussi que la commune de Bersac est déjà attachée au développement des ressources renouvelables : la gestion de son importante forêt communale est exemplaire.

Au-delà des aspects proprement environnementaux dont il m'apparaît qu'ils ont été soigneusement étudiés, ce projet présente pour la commune de Bersac sur Rivalier - et bien au delà - une opportunité unique qu'il convient de ne pas laisser passer.

J'apporte donc à ce projet mon appui sans réserve.



Pierre VALLIN

Vice-président délégué de la CC ELAN
en charge de énergies renouvelables



Adresse postale : Montchaud 87140 COMPREIGNAC

Adresse mail : vallin.pierre@wanadoo.fr

Tél personnel : 06 08 51 39 09